

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tél.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21 Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Septième session

3 mai 2004

Le Cap (Afrique du Sud)

PSC/PR/Communiqué (VII)

COMMUNIQUE

Communiqué du Conseil de paix et de sécurité

Le Conseil de paix et de sécurité a tenu sa septième session, le 3 mai 2004, au Cap (Afrique du Sud) pour revoir le mandat de la Mission africaine au Burundi.

Le Conseil :

1. Rappelant sa décision du 25 mars 2004 par laquelle il a, entre autres, renouvelé le mandat de la MIAB pour une période d'un mois, du 2 avril au 2 mai 2004 ;
2. Réitère son appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il autorise d'urgence le déploiement d'une opération de maintien de la paix au Burundi pour remplacer la Mission africaine au Burundi (MIAB), conformément à la recommandation faite par le Secrétaire général des Nations unies dans son rapport du 16 mars 2004 ;
3. Décide de proroger le mandat de la MIAB jusqu'au déploiement de l'opération de maintien de la paix des Nations unies au Burundi, mais pour une période n'excédant pas deux (2) mois.

* * *